



AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 461-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, que lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 461-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.sadl.qc.ca/reglements/> ou à l'hôtel de ville, 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 26 janvier 2026.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 26 janvier 2026 l'avis public de mise en vigueur du règlement no 461-2026 et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 janvier 2026.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et greffière trésorière
